



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 8072

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les réflexions exprimées par le centre d'analyse stratégique concernant les professionnels de santé. Le centre d'analyse stratégique suggère d'instituer une consultation infirmière de suivi des patients atteints de pathologies chroniques assurée par l'infirmier clinicien. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

En 2010, le centre d'analyse stratégique a publié un rapport qui développe une série de propositions pour un exercice infirmier en pratiques avancées ou exercice infirmier clinicien. Ce rapport propose de positionner les infirmiers en pratique avancée ou clinicienne dans le secteur des soins primaires et dans deux secteurs d'intervention, les soins « courants » dits de première ligne : prévention, diagnostic, traitement (soins pour plaies, traumatismes légers, vaccination) et orientation, ainsi que dans le secteur de la prise en charge des patients atteints de pathologies chroniques : conseil, accompagnement et éducation thérapeutique, analyse des examens de contrôle et réajustement des thérapeutiques. L'infirmier en pratique avancée ou l'infirmier clinicien pourrait, selon ce rapport, ainsi être positionné comme un infirmier en soins primaires, destiné à exercer en complémentarité avec le médecin généraliste. Le ministère des affaires sociales et de la santé mène actuellement une réflexion globale sur l'évolution des métiers avec la volonté de promouvoir une médecine de parcours qui puisse, dans le cadre de la stratégie nationale de santé, s'appuyer sur la coopération entre professionnels et l'évolution des formations initiales et continues de ces mêmes professionnels. Cette réflexion intègre la question des pratiques avancées pour l'ensemble des professions paramédicales.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8072

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5809

Réponse publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 9930